



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 31 MARS 2021

Bureau de la Préfecture

2021\_021

**DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**OBJET :**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Convention  
CDG48/CNFPT pour la  
mise à disposition de  
salles et bureau

*Séance du 09 février 2021*

Le 17 mars deux mille vingt un à 10h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre  
d'administrateurs  
en exercice : 20

**Etaient présents :**

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BOUNIOU Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Date de l'envoi  
de la convocation  
le 01/03/2021

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

**Etaient excusés :**

Messieurs : **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **MORENO René**, Conseiller Régional de la Région Occitanie Gorges ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Massegros Causses.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Vice-Présidente de la Région Occitanie.

Date de l'affichage  
du PV :

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**CONVENTION CDG48/CNFPT POUR LA MISE A DISPOSITION DE SALLES ET BUREAU**

**Le Président présente à l'assemblée :**

Le Centre de Gestion conventionne avec le CNFPT pour la mise à disposition à titre onéreux d'un bureau dans l'enceinte du centre de gestion ainsi que de salles de formation.

La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 3 ans. Celle-ci est arrivée à terme au 31 décembre 2020.

Compte tenu du besoin irrégulier du bureau il est proposé une mise à disposition ponctuelle selon le besoin du CNFPT en contrepartie d'une indemnité journalière de 56 euros.

Compte tenu d'une augmentation des charges de fonctionnement les tarifs de mise à disposition des salles ont été réévalués aux tarifs suivants :

- Petites salles (15/30 personnes) : forfait de 110 euros la journée et 70 euros la demi-journée,
- Grande salle (80/100 personnes) : forfait de 150 euros la journée et 110 euros la demi-journée.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

**Il est proposé :**

**D'AUTORISER** le Président à signer la convention avec le CNFPT dans les conditions exposées ci-dessus pour 3 ans

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**D'AUTORISER** le Président à signer la convention avec le CNFPT dans les conditions exposées ci-dessus pour 3 ans

Pour extrait conforme,  
Mende, le 17 mars 2021

Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Délibération certifiée

Exécutoire le,

Transmis au représentant de

l'Etat le

Publié le :



Reçu à la Préfecture de Lozère

Le 31 MARS 2021

Bureau du courrier